

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1656 14 août 2010

SOMMAIRE

Abervale Investments S.A 79487	Oleandri S.A
Albavis S.A	OLKAD Group S.A
Amazon PV Services Europe S.C.A 79453	Opti-Maler S.à.r.l
BO & Mian Properties S.C.A79487	Pierres S.A
ETV Capital S.A	Pixxell S.à r.l
Financière Daunou 2 S.A	Prime Resource & Recruitment Sàrl 79456
Goodman Marcasite Logistics (Lux) S.à r.l.	Real Web S.A
	Revis S.A
Infotime Analyse Concept S.A 79454	Reynolds Group Issuer (Luxembourg) S.A.
Laima International S.à r.l 79471	
lia sophia Luxembourg Holding 79452	Sandorella Holding S.A
Liparus Invest S.A	Scofield Corporation S.à r.l 79459
Losca International S.à r.l	Shane Corporation S.à r.l
LuxCo 111 S.à r.l	Sicav Patrimoine Investissements 79469
Luxembourg Investment Partners S.A 79448	Sierra Investments (Luxembourg) 1 S.à r.l.
Maltemi Investments S.à r.l	
Management Union for Strategy and Tra-	Sierra Investments (Luxembourg) 2 S.à r.l.
de	79467
Megeve S.A	Société Financière d'Octobre SA 79469
MFS Meridian Funds	Sommellerie de France S.à.r.l 79470
Mirliflore Eastern Europe Trading S.A 79451	Sonnie Holding S.à r.l
Mons S.A	Span
MP Papel Equity Holdco S.à r.l	Stena Investment Luxembourg S.à r.l 79456
MP Papel Investments S.à r.l 79452	
MultiLeadersFund Holding79459	St. Modwen Properties VI S.à r.l 79477
Neda S.A79453	S.T.M. S.A
Nexis S.A	Supernova Investments A2 S.à r.l 79468
Noel Pons S.à r.l	Supernova Investments A S.à r.l 79467
Noemi International S.A79442	Supernova Lease Co. S.àr.l
Noemi International S.A79455	Taurus Euro Retail Finance S.à r.l 79486
Noemi International S.A 79454	Taurus Euro Retail Investment S.à r.l 79477
Nubil S.A79454	Techolding S.A
Nubil S.A79455	Tonifin S.A
Obransson Holding S.A.	Winward International Spf S.A 79458
Okaidi Luxe S.à r.l	



Financière Daunou 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 109.141.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 7 juin 2010, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- 1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:
- Benoît Chéron, Administrateur de type A, avec adresse professionnelle au 12, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg,
- Dominique Robyns, Administrateur de type B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
 - Michel Paris, Administrateur de type A, avec adresse professionnelle au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France
 - Eric Bouchez, Président, avec adresse professionnelle au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France,

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

- 2. Renouvellement du mandat de ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, avec siège social au 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.
- 3. Acceptation de la démission de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur de type B, avec effet immédiat.
- 4. Nomination de Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur de type B, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 10 juin 2010.

Référence de publication: 2010079474/28.

(100091021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Liparus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIPARUS INVEST S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010080060/12.

(100090371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Noemi International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 67.089.

Rectificatif du dépôt du 23 juillet 2008 (No L080106808)

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010080076/14.

(100090330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.



Losca International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.097.

RECTIFICATIF

L'affectation du résultat disponible des comptes annuels au 31 décembre 2009 a été déposée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg le 15 juin 2010 sous la référence L100084491.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

L'affectation du résultat disponible des comptes annuels au 31 décembre 2009 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOSCA INTERNATIONAL S.à r.l.

Signatures

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010080061/17.

(100090699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

LuxCo 111 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.020.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.703.

In the year two thousand and ten, on the twenty-se.venth of May.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

1) Alpha Tiger Property Trust Limited, a company existing under the laws of Guernsey, having its registered address at Regency Court, Glategny Esplanade, St. Peter Port, Guernsey GY1 1WW ("ATPT"),

being the holder two hundred and fifty-five (255) shares,

here represented by Mrs. Ana Inés Becerra Pons, abogada, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 26 May 2010;

2) Alpha Global Property Securities Fund Pte Ltd, a company organised under the laws of Singapore and whose registered office is at 3 Phillip Street #18-00, Commerce Point, 048693, Singapore ("ARC"),

being the holder two hundred and forty-five (245) shares,

here represented by Mrs. Ana Inés Becerra Pons, previously named, by virtue of a proxy, given on 27 May 2010.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholders of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of "Luxco 111 S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150703, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on 21 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 350 dated 17 February 2010. The articles of association of the Company have not been amended since

The appearing parties representing the whole corporate capital, the general meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

- 1) Decision to reduce the par value of the existing shares from twenty five euro (EUR 25) to one euro (EUR 1) each, so that the share capital of the Company shall be represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each;
- 2) Decision to create two classes of shares in the share capital of the Company and to allocate the same to the shareholders: six thousand one hundred and twenty five (6,125) shares in the share capital of the Company shall be qualified as Class A shares and allocated to ARC. Six thousand three hundred and seventy-five (6,375) shares in the share capital of the Company shall be qualified as Class B shares and allocated to ATPT;
- 3) Increase of the share capital of the Company by an amount of one million seven thousand and five hundred euros (EUR 1,007,500), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) up to



one million twenty thousand euros (EUR 1,020,000) by the issue of (i) four hundred and ninety-three thousand six hundred and seventy-five (493,675) Class A shares having a par value of one euro (EUR 1) each, with the same rights and obligations as the existing shares and (ii) five hundred and thirteen thousand eight hundred and twenty-five (513,825) Class B shares having a par value of one euro (EUR 1) each, with the same rights and obligations as the existing shares;

- 4) Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company;
- 5) Amendment of article 4 of the articles of association of the Company, concerning the registered office of the Company;
- 6) Amendment of article 10 of the articles of association of the Company, concerning the board of managers of the Company; and
 - 7) Miscellaneous.

Then the shareholders took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to reduce the par value of the existing shares from twenty five euro (EUR 25) to one euro (EUR 1) each, so that the share capital of the Company shall henceforth be represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each, six thousand three hundred and seventy-five (6,375) shares are held by Alpha Tiger Property Trust Limited, aforementioned, and six thousand one hundred and twenty five (6,125) shares are held by Alpha Global Property Securities Fund Pte Ltd, aforementioned.

Second resolution

The general meeting further decides to create two classes of shares in the share capital of the Company. Six thousand one hundred and twenty five (6,125) shares in the share capital of the Company shall be qualified as Class A shares and allocated to ARC. Six thousand three hundred and seventy-five (6,375) shares in the share capital of the Company shall be qualified as Class B shares and allocated to ATPT.

Third resolution

The general meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of one million seven thousand and five hundred euros (EUR 1,007,500), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) up to one million twenty thousand euros (EUR 1,020,000) by the issue of (i) four hundred and ninety-three thousand six hundred and seventy-five (493,675) Class A shares having a par value of one euro (EUR 1) each, with the same rights and obligations as the existing shares and (ii) five hundred and thirteen thousand eight hundred and twenty-five (513,825) Class B shares having a par value of one euro (EUR 1) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

The new four hundred and ninety-three thousand six hundred and seventy-five (493,675) Class A shares are subscribed by Alpha Global Property Securities Fund Pte Ltd, prenamed, and paid up by a contribution in cash.

The new five hundred and thirteen thousand eight hundred and twenty-five (513,825) Class B shares are subscribed by Alpha Tiger Property Trust Limited, prenamed, and paid up by a contribution in cash.

The total contribution of one million seven thousand and five hundred euros (EUR 1,007,500) will be allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting of shareholders resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

"Art. 6. The company's share capital is divided into Class A shares and Class B shares, each of them having the same par value. The corporate capital is set at one million twenty thousand euros (EUR 1,020,000), represented by four hundred and ninety-nine thousand eight hundred (499,800) Class A shares and five hundred and twenty thousand two hundred (520,200) Class B shares, having a par value of one Euro (EUR 1) each."

Fifth resolution

The general meeting of shareholders further resolves to amend article 4 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

" Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision



will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances."

Sixth resolution

The general meeting of shareholders further resolves to amend article 10 of the Company's articles of incorporation to read as follows:

" **Art. 10.** The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time. The company may have several classes of managers.

If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

Each manager is appointed for an unlimited period.

The company shall be managed by a Board of Managers appointed by the general meeting of shareholders. The board of managers shall be composed at all times of at least 3 board members (A Manager, B Manager and C Manager). The A Manager shall have been proposed for appointment by the holders of Class A Shares and the B Manager shall have been proposed for appointment by the holders of Class B Shares.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one A Manager and one B Manager or by the signature of any duly authorized representative within the limits of such authorisation.

The Board of Managers may delegate part of its power for specific tasks to one or several ad hoc agents (either member of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency."

Miscellaneous

Pursuant to the above resolutions, the board of managers is made up of the following persons:

- Karl Devon-Lowe, A Manager
- Serena Tremlett, B Manager;
- TMF CORPORATE SERVICES S.A., C Manager.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPADII

1) Alpha Tiger Property Trust Limited, une société existant selon les lois de Guernsey, ayant son siège social au Regency Court, Glategny Esplanade, St. Peter Port, Guernsey, GY1 1WW («ATPT»),

détenant deux cent cinquante-cinq (255) parts sociales,

ici représentée par Madame Ana Inés Becerra Pons, abogada, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 mai 2010;

2) Alpha Global Property Securities Fund Pte Ltd, une société existant selon les lois de Singapore, ayant son siège social 3 Phillip Street #18-00, Commerce Point, 048693, Singapore («ARC»),

détenant deux cent quarante-cinq (245) parts sociales,

ici représentée par Madame Ana Inés Becerra Pons, prénommée, en vertu d'une procuration sous-seing privé donnée le 27 mai 2010.

Les procurations paraphées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.



Lesquelles parties comparantes sont tous les associés de «LuxCo 111 S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150703, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L2520 Luxembourg, constituée selon acte notarié en date du 21 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 350 du 17 février 2010. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

Les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour:

Ordre du jour

- 1) Décision de réduire la valeur nominale des parts existantes de vingt-cinq euros (EUR 25) à un euro (EUR 1) chacune, de façon telle que le capital social de la Société sera représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;
- 2) Décision de créer deux catégories de parts sociales dans le capital social de la Société et de l'allouer aux associés: six mille cent vingt-cinq (6.125) parts sociales dans le capital social de la Société seront qualifiées de parts sociales de catégorie A et seront allouées à ARC. Six mille trois cent soixante-quinze (6.375) parts sociales dans le capital social de la Société seront qualifiées de parts sociales de catégorie B et seront allouées à ATPT;
- 3) Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un million sept mille cinq cents euros (EUR 1.007.500), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) jusqu'à un million vingt mille euros (EUR 1.020.000) par l'émission de (i) quatre cent quatre-vingt-treize mille six cent soixante-quinze (493.675) parts sociales de catégorie A d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune, avec les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et (ii) cinq cent treize mille huit cent vingt-cinq (513.825) parts sociales de catégorie B d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune, avec les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;
 - 4) Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société;
 - 5) Modification de l'article 4 des statuts de la Société, concernant le siège social de la Société;
 - 6) Modification de l'article 10 des statuts de la Société, concernant le conseil de gérance de la Société; et
 - 7) Divers. Les associés prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de réduire la valeur nominale des parts sociales existantes de vingt-cinq euros (EUR 25) à un euro (EUR 1) chacune, de façon telle que le capital social de la Société soit représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune; six mille cent vingt-cinq (6.125) parts sociales sont détenues par Alpha Global Property Securities Fund Pte Ltd, susmentionnée, et six mille trois cent soixante-quinze (6.375) parts sociales sont détenues par Alpha Tiger Property Trust Limited susmentionnée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide de créer deux catégories de part sociales dans le capital social de la Société. Six mille cent vingt-cinq (6.125) parts sociales dans le capital social de la Société seront qualifiées de parts sociales de catégorie A et seront allouées à ARC. Six mille trois cent soixante-quinze (6.375) parts sociales dans le capital social de la Société seront qualifiées de parts sociales de catégorie B et seront allouées à ATPT.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million sept mille cinq cents euros (EUR 1.007.500), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) jusqu'à un million vingt mille euros (EUR 1.020.000) par l'émission de (i) quatre cent quatre-vingt-treize mille six cent soixante-quinze (493.675) parts sociales de catégorie A d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune, avec les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et (ii) cinq cent treize mille huit cent vingt-cinq (513.825) parts sociales de catégorie B d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune, avec les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les nouvelles quatre cent quatre-vingt-treize mille six cent soixante-quinze (493.675) parts sociales de catégorie A sont souscrites par Alpha Global Property Securities Fund Pte Ltd, prénommée, et sont payées par un apport en numéraire.

Les nouvelles cinq cent treize mille huit cent vingt-cinq (513.825) parts sociales de catégorie B sont souscrites par Alpha Tiger Property Trust Limited, prénommée, et sont payées par un apport en numéraire.

L'apport d'un million sept mille cinq cents euros (EUR 1.007.500) sera alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la teneur est désormais la suivante:



« **Art. 6.** Le capital social de la Société est divisé en parts sociales de catégories A et en parts sociales de catégories B, ayant la même valeur nominale chacune. Le capital social s'élève à un million vingt mille euros (EUR 1.020.000), représenté par quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cents (499.800) parts sociales de catégorie A et cinq cent vingt mille deux cents (520.200) parts sociales de catégorie B, d'une valeur de un euro (EUR 1) chacune.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société, dont la teneur est désormais la suivante:

« Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg par décision des associés.

Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant unique, ou dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le Conseil de Gérance.

Au cas où des évènements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminentes, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.»

Sixième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société, dont la teneur est désormais la suivante:

« **Art. 10.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés. Il pourra y avoir différentes catégories de gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance.

Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée.

La Société est administrée par un Conseil de Gérance nommée par l'assemblée générale des associés. Le Conseil de Gérance sera composé à tout moment de trois (3) membres au moins du Conseil de Gérance (Gérant A, Gérant B et Gérant C). Le Gérant A doit avoir été proposé à la nomination par les associés détenteurs de parts sociales de catégorie A, et le Gérant B doit avoir été proposé à la nomination par les associés détenteurs de parts sociales de catégorie B.

La Société est engagée par la signature individuelle du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou par la signature d'un représentant dûment autorisé, dans les limites d'une telle délégation.

Le Conseil de Gérance pourra déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membres du Conseil de Gérance ou non) et pourra révoquer de telles nominations à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataire(s) ad hoc et sa/leur rémunération (les cas échéant), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité propre au mandat.»

Divers

Suite à la résolution ci-dessus, le Conseil de Gérance est désormais composé des personnes suivantes:

- Karl Devon-Lowe, Gérant A;
- Serena Tremlett, Gérant B; et
- TMF CORPORATE SERVICES S.A., Gérant C.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à trois mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A.I. BECERRA PONS, J.J. WAGNER.



Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 mai 2010. Relation: EAC/2010/6330. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010083737/253.

(100093707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Luxembourg Investment Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 1, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 141.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG INVESTMENT PARTNERS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010080062/12.

(100090378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Maltemi Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 87.552.

Le Bilan du 1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010080063/11.

(100090830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Management Union for Strategy and Trade, Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.893.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010080064/10.

(100090511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Okaidi Luxe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 154.136.

STATUTS

L'an deux mille dix, le seize juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

La société anonyme OKAIDI S.A., au capital de EUR 2.926.176, ayant son siège social au 162, boulevard des Fourmies, F-59100 Roubaix (France), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Roubaix-Tourcoing sous le numéro 398 110 445 (le "comparant"),

ici représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Jean-Jacques Joseph Duforest, né le 16 février 1946 à Roubaix (France), demeurant professionnellement au 162, boulevard des Fourmies, F-59100 Roubaix (France), ici représenté par Maître François Brouxel, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera ci-annexée pour être enregistrée avec le présent acte.



Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de OKAIDI LUXE S.à r.l..
 - Art. 2. Le siège social de la société est établi à Weiswampach.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est illimitée. Elle pourra être dissoute conformément à la loi.

Objet - Capital

Art. 4. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la vente et le négoce d'articles textiles, de tous articles de confection, prêt à porter enfants et futures mamans, maroquinerie, chaussures, articles, accessoires et en général tout ce qui se rapporte à l'univers de l'enfant.

L'acquisition et la cession de tout fonds de commerce se rattachant à l'activité précitée, l'exploitation, la prise à bail ou l'acquisition de tous immeubles ou locaux destinés à cette exploitation.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi").

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Transfert de parts sociales

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que du consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans le même cas, elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Le prix de cession des parts est fixé de gré à gré entre les parties.

En cas de refus de cession, les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession ou à les faire acquérir par un tiers de leur choix qui recevra l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Le prix de cession est celui prévu pour la cession initiale.

Gérance

- Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixent leurs pouvoirs, leurs rémunérations et la durée de leurs mandats. Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.
- Art. 8. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat. Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs à un directeur ou autre agent.
 - Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature de l'un ou l'autre des gérants est requise.



Assemblée générale des associés

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix dont il dispose, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites par lettre recommandée. Une assemblée générale peut être convoquée par le ou les gérants, ou par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si les quorums définis ci-avant ne sont pas atteints à la première assemblée, les associés sont convoqués à une seconde assemblée et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Les décisions qui ont pour effet de modifier les statuts ou de changer la nationalité de la société sont de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire. Toutes les autres décisions sont de la compétence de l'assemblée générale ordinaire.

Annuellement endéans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, une assemblée générale des associés décide de l'approbation du bilan, de l'affectation des résultats et de la décharge du ou des gérants relative à la gestion de l'exercice écoulé.

Le ou les propriétaires de parts sociales peuvent se faire représenter lors de l'exercice de leurs pouvoirs d'associé par des associés ou par des non-associés.

Exercice social

- Art. 11. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 12.** Chaque année, au 31 décembre il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restant est à libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Dissolution - Liquidation

- **Art. 13.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un associé n'entraîneront pas la dissolution de la société.
- **Art. 14.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils sont propriétaires.

Référence à la Loi

Art. 15. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur et notamment la Loi.

Souscription

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées en espèces par l'associé unique prénommé, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de neuf cent cinquante euros.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Résolutions de l'associé unique

Et, à l'instant, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot;
- 2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
- Monsieur Jean-Luc Souflet, né le 1 ^{er} décembre 1945 à Le Vésinet (France), demeurant professionnellement au 162, boulevard des Fourmies, F59100 Roubaix (France), gérant de société.
- Monsieur Jean-Jacques Joseph Duforest, né le 16 février 1946 à Roubaix (France), demeurant professionnellement au 162, boulevard des Fourmies, F-59100 Roubaix (France), gérant de société.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle de l'un ou l'autre des gérants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. BROUXEL, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juin 2010. Relation: GRE 2010/2167. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 juillet 2010.

Référence de publication: 2010092032/140.

(100101755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Megeve S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 58.235.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MEGEVE S.A.

Régis DONATI / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010080066/12.

(100090326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

MFS Meridian Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 39.346.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Juin 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010080067/12.

(100090484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Mirliflore Eastern Europe Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 65.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010080068/10.

(100090432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.



Mons S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 77.208.

Les comptes annuels au 31 août 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature Un mandataire

Référence de publication: 2010080069/12.

(100090726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

lia sophia Luxembourg Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.621.

Suite à la cession de parts sociales du 20 mai 2010, le capital de la société à responsabilité limitée lia sophia Luxembourg Holding est réparti comme suit:

A modifier:

Registered no: 091112333

Siège social: 615 South DuPont Highway

DE-19901 Delaware Etats-Unis d'Amérique

A rayer:

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Signature Mandataire

Référence de publication: 2010080695/20.

(100091368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

MP Papel Equity Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 149.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Sàrl Signature

Gérant

Référence de publication: 2010080070/12.

(100090613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

MP Papel Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 147.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Halsey Sàrl Signature *Gérant*

Référence de publication: 2010080071/12.

(100090616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Neda S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 27.022.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010080073/11.

(100090482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Amazon PV Services Europe S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 153.265.

EXTRAIT

Par résolutions écrites du 16 avril 2010, le gérant unique de la Société, la société Amazon EU S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le matricule B 101.818, a reconnu la nomination, avec effet au 15 avril 2010, de Monsieur Eric L. Broussard, né le 17 juin 1962 à La Celle Saint Claude, Yvelines, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que représentant permanent du gérant unique de la Société, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010080609/19.

(100090895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Nexis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1218 Luxembourg, 22, rue Baudouin.

R.C.S. Luxembourg B 78.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Felix Laplume

Administrateur

Référence de publication: 2010080074/11.

(100090904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Noel Pons S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.782.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 21 juin 2010.

Pour Noel Pons Sàrl (en liquidation)

Christophe Gammal

Liquidateur

Référence de publication: 2010080075/13.

(100090606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Noemi International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 67.089.

Rectificatif du dépôt du 28 juillet 2009 (No L090115153)

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque Société Anonyme Banque Domiciliataire Signatures

Référence de publication: 2010080077/14.

(100090331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Infotime Analyse Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 106, rue de Mühlenbach. R.C.S. Luxembourg B 54.643.

FXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société, tenue le 21 juin 2010, au siège social que:

Les actionnaires ont pris acte du nouveau siège social du commissaire aux comptes IAS CONSULTING LIMITED à l'adresse suivante: 40, Woodborough Road, Winscombe, Somerset, BS25 1 AG.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Pour Infotime Analyse Concept S.A.

Tom Sime

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010080303/16.

(100091112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

Nubil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 52.829.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 21 juin 2010

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur REGGIORI Robert et Monsieur ROSSI Jacopo sont renommés administrateurs.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

NUBIL S.A.

Alexis DE BERNARDI / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010080080/17.

(100090386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.



Noemi International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 67.089.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque Société Anonyme Banque Domiciliataire Signatures

Référence de publication: 2010080078/13.

(100090332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Nubil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 52.829.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NUBIL S.A.

Robert REGGIORI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010080079/12.

(100090327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Obransson Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 22.723.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OBRANSSON HOLDING S.A.

Ch. FRANCOIS / C. GASPAR

Administrateur et Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2010080081/12.

(100090356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Oleandri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 127.962.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 16 juin 2010

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur DIEDERICH Georges et Monsieur VEGAS-PIERONI Louis sont renommés administrateurs.

Monsieur REGGIORI Robert est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

OLEANDRI S.A.

Alexis DE BERNARDI / Louis VEGAS-PIERONI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010080082/17.

(100090374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.



OLKAD Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 136.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2010080083/11.

(100090495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Opti-Maler S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5426 Greiveldange, 8, Strachen.

R.C.S. Luxembourg B 54.340.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010080084/10.

(100090617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Stena Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Stena Investment Luxembourg S.à r.l.).

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.140.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 28 mai 2010

L'associé unique de la Société a décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprise KPMG Audit S.à r.l., représentée par Madame Corinne NICOLET, établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, Allée Scheffer, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 103.590 et ce jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010080413/16.

(100091223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

Prime Resource & Recruitment Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 15, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.269.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010080086/10.

(100090600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Pierres S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 50.619.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 7 juin 2010

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur ROSSI Jacopo et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs.



Monsieur KARA Mohammed est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

PIERRES S.A.

Alexis DE BERNARDI / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010080088/17.

(100090379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Goodman Marcasite Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 212.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 137.791.

Extrait suite à la cession de parts sociales du 10 juin 2010

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales, daté du 10 juin 2010, que les parts sociales de la Société ont été transférées de la manière suivante:

Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR en tant que cédant, ayant son siège social au 8 rue Heine, L-1720 Luxembourg et enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.047, a cédé l'entièreté des parts sociales qu'il détient dans la Société comme suit:

- 1.598 parts sociales à la société Goodman Princeton Investments (Lux) S.à r.l. ayant son siège social au 8 rue Heine, L-1720 Luxembourg enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.623, en tant que cessionnaire;
- 102 parts sociales à la société Goodman Princeton Participation GmbH & Co. KG ayant son siège social à Rochuss-traBe 47, 40479 Düsseldorf, Allemagne (auparavant à Berlin) et toujours enregistrée auprès du registre de commerce de la Cour de Berlin-Charlottenburg sous le numéro HRA 43809 B, en tant que cessionnaire.

Par suite du contrat de cession susmentionné, Goodman Princeton Investments (Lux) S.à r.l. détient 1598 parts sociales de la Société et Goodman Princeton Participation GmbH & Co. KG détient 102 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010080773/27.

(100091269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

Pixxell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1922 Luxembourg, 22, rue Auguste Laval.

R.C.S. Luxembourg B 82.279.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010080089/10.

(100090658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Techolding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 30.690.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 juin 2010

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Yann DUCHESNE, directeur de société, demeurant au 43bis, boulevard Victor Hugo, F - 92400 Neuillysur-Seine, Président et Administrateur-Délégué;



- Monsieur Pascal BRANDYS, directeur de société, demeurant au 11, rue Magellan, F 75008 Paris, Administrateur-Délégué;
 - Madame Irina SAZHINA, expert-comptable, demeurant au 9, Minskaya Ulitsa Bldg., 119121 Moscou, Russie.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- BDO Audit, Société Anonyme, 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, en remplacement de BDO Compagnie Fiduciaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010083879/21.

(100094237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

Real Web S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 136.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Aurore Dargent

Mandataire

Référence de publication: 2010080093/12.

(100090705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Reynolds Group Issuer (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 148.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2010080094/12.

(100090701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Revis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.567.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REVIS S.A.

DONATI Régis / DE BERNARDI Alexis

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010080095/12.

(100090329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Winward International Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 69.114.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2010

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son



siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2010080445/18.

(100091375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

Scofield Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.000.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frederik Christiaan Johannes Kuiper

Gérant

Référence de publication: 2010080097/12.

(100090869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Shane Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.788.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Juin 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010080098/13.

(100090886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

MultiLeadersFund Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 154.130.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of June.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Paul Michiel van Lienden, director, residing professionally at 20, Boulevard de Suisse, Monte Carlo, MC98000, Monaco, born at Amsterdam, on June 1, 1966, representing as Trustee of and acting in the interest of "Cheetah's Assets Trust" (the "Trust") the aforementioned Trust in accordance with the Settlement Agreement dated 11. November 2009,

here represented by Harald Strelen, private employee, with professional address at 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg,

by virtue of a proxy, given on 29 June 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is declared organized and the articles of association of which shall be as follows:



A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of MultiLeadersFund Holding (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies or funds in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies/funds as the Company, grant loans or otherwise - as for example by providing advisory services - assist the companies or funds in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies/funds as the Company.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes. It may inter alia delegate its obligations to third parties in order to accomplish its purposes.

The company will only carry out its activities in the interest of its parent company or any other company belonging to the same group of companies.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.
- **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred EUR (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty five (125) shares with a par value of one hundred EUR (EUR 100.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

- Art. 6. The share capital may be modified in accordance with the Law.
- **Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 8.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by shareholders representing at least three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the owners of shares representing three quarters of the rights of the survivors, subject to and in accordance with the Law. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

Art. 9. The death, legal incapacity, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any similar event regarding the sole shareholder or any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who



fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the individual signature of any manager and by the signature of any duly authorised signatory within the limits of such authorisation.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and, as the case may be, a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting; in case of tied votes, the chairman shall have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.
- **Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 14.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.
- **Art. 15.** The manager or, in case of several managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association.

D. Supervision of the Company

Art. 16. The operations of the Company may be supervised by one or several statutory auditors, which need not be shareholders. The general meeting of shareholders may appoint one or more statutory auditor(s) and determines the term of its (their) office. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the general meeting of shareholders will appoint one or more statutory auditor(s).

If the Company exceeds the limits of two of the three criteria determined by article 35 of the law of 19 December 2002 concerning the register of commerce and companies and the accounting and annual accounts of undertakings for a period as set out by article 36 of the same law, the institution of statutory auditor(s), if any, is suppressed and one or



more independent auditor(s) (réviseur d'entreprise) chosen among the members of the Institut des Réviseurs d'Entreprises will be designated by the general meeting of shareholders, which fixes their number and the term of their office.

E. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

- **Art. 17.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 18.** The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

F. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- Art. 20. The Company's financial year commences on 1 st July and ends on 30 th June of the following year.
- **Art. 21.** Each year on 30 th June, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 22.** Each year, five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, and who are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg

All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

All the shares subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of this deed of the Company and shall terminate on June 30, 2011.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

General meeting of shareholders

The sole shareholder, exercising the powers of the general meeting of shareholders and representing the entire share capital of the Company, has immediately passed the following resolutions:



- 1. The registered office of the Company shall be at 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxemburg;
- 2. The following person is appointed as manager of the Company
- Markus Walter Lehner, born in Vienna, on 11.11.1964, professionally residing at 33, Boulevard Princesse Charlotte, 98000 MC, Principauté de Monaco.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahr zweitausendzehn, am dreissigsten Juni.

Vor dem unterzeichnenten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Paul Michiel van Lienden, Direktor, geschäftlich ansässig in 20, Boulevard de Suisse, Monte Carlo, MC98000, Monaco, geboren in Amsterdam, am 1. Juni 1966, als Treuhänder für und handelnd im Interesse des "Cheetah's Assets Trust" (der "Trust") in Übereinstimmung mit dem Gründungsdokument vom 11. November 2009,

hier vertreten durch Harald Strelen, Privatangestellter, geschäftlich ansässig in 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg,

aufgrund einer am 28. Juni 2010 ausgestellten privatschriftlichen Vollmacht.

Die vorerwähnte Vollmacht bleibt, nach Paraphierung ne varietur durch den Vertreter der erschienenen Partei und den beurkundenden Notar, vorliegender Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben hinterlegt zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben angegeben, hat den unterzeichneten Notar ersucht, die Gründung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung urkundlich festzustellen, wie hiermit beschlossen wird und deren Satzung wie folgt lautet:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

- **Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Firmennamen "MultiLeadersFund Holding" (nachstehend die "Gesellschaft") welche den Bestimmungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 in seiner aktuellen Fassung (das "Gesetz über Handelsgesellschaften") und den Bestimmungen der vorliegenden Satzung unterliegt.
- Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und sonstigen Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren jeder Art durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, das Management, die Kontrolle und Entwicklung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann ferner für Gesellschaften/Fonds, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Dritten gegenüber Garantien geben, Sicherheiten einräumen, um ihre Verpflichtungen oder die Verpflichtungen dieser Gesellschaften/Fonds zu sichern, ihnen Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen, wie zum Beispiel durch die Erbringung von Beratungsleistungen.

Die Gesellschaft kann in jeder Form Geld leihen sowie Wechsel, Schuldverschreibungen und Anleihen und generell alle Arten von Schuld- bzw. Wertpapieren einschließlich Mischformen in Übereinstimmung mit dem luxemburgischen Recht ausgeben.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten kaufmännischer, gewerblicher und finanzieller Natur oder im Zusammenhang mit Grundeigentum oder gewerblichem Rechtsschutz vornehmen, die ihr zur Erreichung dieser Zwecke förderlich erscheinen. Die Gesellschaft kann zum Beispiel zur Erreichung ihres Gesellschaftszwecks Aufgaben auf Dritte delegieren.

Die Gesellschaft wird ausschließlich im Interesse ihrer Muttergesellschaft oder anderer, zur gleichen Unternehmensgruppe gehörender, Gesellschaften tätig werden.

- Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.
- Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Der Gesellschaftssitz kann durch einen Beschluss des Geschäftsführers oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, durch einen Beschluss des Rates der Geschäftsführer, an jeden beliebigen Ort in derselben Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann durch einen Beschluss des Geschäftsführers oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, durch Beschluss des Rates der Geschäftsführer, Zweigstellen oder Agenturen sowohl in Luxemburg als auch im Ausland errichten.



Sollten der Geschäftsführer oder der Rat der Geschäftsführer feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder gesellschaftliche Entwicklungen aufgetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, welche die gewöhnlichen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem Gesellschaftssitz oder die Kommunikation zwischen ihrem Gesellschaftssitz und Personen im Ausland beeinträchtigen können, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Normalisierung der Verhältnisse ins Ausland verlegt werden; solche vorübergehenden Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, welche trotz einer vorübergehenden Verlegung ihres Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in hundertfünfundzwanzig (125) Anteile zu je hundert Euro (EUR 100,-).

Jeder Anteil gewährt eine Stimme bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

- Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit in Übereinstimmung mit dem Gesetz über Handelsgesellschaften geändert werden.
- **Art. 7.** Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Inhaber pro Anteil an. Steht ein Anteil mehreren Berechtigten zu, so ernennen sie einen gemeinschaftlichen Vertreter, der sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.
- **Art. 8.** Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Zustimmung von Gesellschaftern, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Im Fall des Todes eines Gesellschafters können die Anteile des verstorbenen Gesellschafters an einen Dritten nur mit Zustimmung der Inhaber von Anteilen, die drei Viertel der Rechte der Überlebenden vertreten und im Übereinstimmung mit unter den Voraussetzungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften übertragen werden. Eine derartige Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Übertragung an Eltern oder Abkömmlinge oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben, jedoch höchstens vierzig (40), sofern sich gesetzlich nichts Gegenteiliges vorgeschrieben ist.

Art. 9. Die Gesellschaft wird weder durch Tod, noch Geschäftsunfähigkeit, noch durch Entmündigung, Auflösung, Bankrott oder Zahlungsunfähigkeit einer ihrer Gesellschafter, oder irgendein ähnliches Ereignis betreffend den Alleingesellschafter, aufgelöst.

C. Geschäftsführung

Art. 10. Die Geschäftsführung obliegt einem oder mehreren Geschäftsführern, welche nicht Gesellschafter sein müssen.

Gegenüber Dritten ist der Geschäftsführer, bzw. im Fall von mehreren Geschäftsführern der Rat der Geschäftsführer, unter allen Umständen unbeschränkt befugt, im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle mit dem Gesellschaftszweck im Einklang stehenden Geschäfte und Handlungen zu genehmigen. Die Geschäftsführer werden durch den Alleingesellschafter bzw. durch die Gesellschafter bestellt, welche(r) die Dauer ihrer Amtszeit festlegt(festlegen). Die Bestellung eines Geschäftsführers kann jederzeit und ohne Angabe von Gründen vom Alleingesellschafter bzw. von den Gesellschaftern widerrufen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder bei mehreren Geschäftsführern durch die Einzelunterschrift jedes Geschäftsführers und durch die Unterschrift eines jeden ordnungsgemäß Bevollmächtigten im Rahmen dieser Bevollmächtigung verpflichtet.

Art. 11. Bei Bestellung mehrerer Geschäftsführer wird die Gesellschaft durch den Rat der Geschäftsführer geleitet, welche aus dem Kreis ihrer Mitglieder einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden auswählen kann. Sie kann außerdem einen Schriftführer bestimmen, welcher kein Geschäftsführer sein muss und welcher für die Protokolle der Sitzungen der Geschäftsführung verantwortlich ist.

Der Rat der Geschäftsführer wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei Geschäftsführer an dem im Einladungsschreiben genannten Ort einberufen. Die Sitzungen der Geschäftsführung finden am Gesellschaftssitz statt, sofern nicht anders im Einladungsschreiben bestimmt. Der Vorsitzende nimmt den Vorsitz bei allen Sitzungen der Geschäftsführung wahr; in seiner Abwesenheit kann jedoch der Rat der Geschäftsführer per Mehrheitsbeschluss der Anwesenden einen anderen Geschäftsführer zum Vorsitzenden pro tempore ernennen.

Die Geschäftsführer erhalten spätestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem für die Sitzung vorgesehenen Zeitpunkt ein schriftliches Einladungsschreiben, außer in dringenden Fällen, in denen Art und Grund der Dringlichkeit im Einladungsschreiben angegeben werden müssen. Auf das Einladungsschreiben kann durch schriftliche Zustimmung, Fax, Email oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel verzichtet werden. Ein gesondertes Einladungsschreiben ist für Sitzungen der Geschäftsführung nicht erforderlich, wenn Zeit und Ort der Sitzung in einem vorangehenden Geschäftsführungsbeschluss festgesetzt wurden.



Sind alle Geschäftsführer in einer Sitzung anwesend oder vertreten oder bei Falle schriftlichen Beschlüssen, denen alle Geschäftsführer zustimmen und die von allen Geschäftsführern unterschrieben werden, ist kein Einladungsschreiben erforderlich.

Jeder Geschäftsführer kann sich in den Sitzungen der Geschäftsführung durch einen anderen Geschäftsführer mittels einer schriftlich oder durch Fax, E-Mail oder ein vergleichbares Kommunikationsmittel erteilten Vollmacht vertreten lassen. Ein Geschäftsführer kann mehrere Geschäftsführer vertreten.

Jeder Geschäftsführer kann an der Sitzung durch Telefon- oder Videokonferenzschaltung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel teilnehmen, sofern dieses den an der Sitzung teilnehmenden Personen eine ununterbrochene Verständigung untereinander erlaubt und eine effektive Teilnahme dieser Teilnehmer an der Sitzung ermöglicht. Eine derartige Teilnahme an einer Sitzung entspricht der persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

Der Rat der Geschäftsführer kann nur dann wirksam beraten oder handeln, wenn zumindest die Mehrheit der Geschäftsführer bei einer Sitzung anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse der Geschäftsführung werden mit einfacher Stimmenmehrheit der auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst. Bei Stimmengleichheit hat der Vorsitzende die ausschlaggebende Stimme.

Einstimmige Beschlüsse der Geschäftsführung können auch in Form von Umlaufbeschlüssen gefasst werden, wenn die Zustimmung schriftlich, durch Fax, E-Mail oder ein vergleichbares Kommunikationsmittel abgegeben wird. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll, das dem Nachweis der Beschlussfassung dient.

- **Art. 12.** Die Protokolle jeder Sitzung der Geschäftsführung werden vom Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Kopien oder Auszüge der Protokolle, die in Gerichtsverfahren oder anderweitig vorgelegt werden können, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern oder von einer durch den Rat der Geschäftsführer zu diesem Zweck bestellten Person unterzeichnet.
- Art. 13. Der Tod oder der Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchen Gründen auch immer, bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.
- Art. 14. Die Geschäftsführer haften nicht persönlich aufgrund der Ausübung ihrer Funktion für die von ihnen im Namen der Gesellschaft ordnungsgemäß eingegangenen Verpflichtungen. Sie sind nur bestellte Vertreter der Gesellschaft und als solche ausschließlich für die ordnungsgemäße Ausübung ihres Mandats verantwortlich.
- Art. 15. Der Geschäftsführer oder im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern der Rat der Geschäftsführer kann entscheiden, Abschlagsdividenden auf der Basis eines von dem oder den Geschäftsführer(n) erstellten vorläufigen Abschlusses auszuzahlen, aus dem hervorgeht, dass ausreichende Finanzmittel zur Ausschüttung vorhanden sind, wobei die auszuschüttenden Finanzmittel nicht die Summe der erzielten Gewinne seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres, erhöht um den Gewinnvortrag und die ausschüttbaren Rücklagen, jedoch abzüglich des Verlustvortrages und der Summen, die aufgrund einer gesetzlichen oder einer satzungsmäßigen Verpflichtung den Rücklagen zuzuschreiben sind, überschreiten dürfen.

D. Beaufsichtigung der Gesellschaft

Art. 16. Die Geschäfte der Gesellschaft können der Beaufsichtigung durch einen oder mehrere satzungsgemäße Rechnungsprüfer unterstellt sein, die nicht Gesellschafter der Gesellschaft sein müssen. Die Hauptversammlung kann einen oder mehrere Rechnungsprüfer ernennen und ihre Amtszeit festlegen. Sofern die Gesellschaft mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, muss die Hauptversammlung einen oder mehrere satzungsgemäße Rechnungsprüfer ernennen.

Falls die Gesellschaft zwei der drei in Artikel 35 des Gesetzes vom 19. Dezember 2002 über das Handels- und Gesellschaftsregister und die Buchhaltung und den Jahresabschluss von Gesellschaften bestimmten Kriterien innerhalb des in Artikel 36 desselben Gesetzes genannten Zeitraumes überschreitet, wird das Amt des satzungsgemäßen Rechnungsprüfers abgeschafft und ein oder mehrere unabhängige Rechnungsprüfer (réviseur d'entreprise) unter den Mitgliedern des Institut des Réviseurs d'Entreprises durch die Hauptversammlung der Gesellschafter gewählt, welche auch die Anzahl sowie deren Amtszeit festlegen.

E. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter

- Art. 17. Jeder Gesellschafter kann unabhängig von der Anzahl seiner Anteile an gemeinschaftlichen Entscheidungen teilnehmen. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile hält oder vertritt.
- Art. 18. Die Hauptversammlung der Gesellschafter hat die durch Gesetz und diese Satzung verliehenen Befugnisse. Sofern die vorliegende Satzung keine größere Mehrheit vorschreibt, werden gemeinsame Beschlüsse nur wirksam gefasst, soweit sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, verabschiedet werden.

Die Änderung der Nationalität der Gesellschaft bedarf der Einstimmigkeit. Jede andere Änderung der Satzung bedarf der Zustimmung einer Mehrheit von Gesellschaftern, welche zumindest drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 19. Im Falle eines Alleingesellschafters übt dieser die der Hauptversammlung der Gesellschafter gemäß Abschnitt XII des Gesetzes über Handelsgesellschaften verliehenen Befugnisse aus. In diesem Fall ist jede Bezugnahme auf die "Hauptversammlung der Gesellschafter" je nach Zusammenhang und soweit anwendbar als eine Bezugnahme auf den



Alleingesellschafter zu verstehen und die der Hauptversammlung der Gesellschafter verliehenen Befugnisse werden von dem Alleingesellschafter ausgeübt.

F. Geschäftsjahr - Konten - Ausschüttung von Gewinnen

- Art. 20. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Juli und endet am 30. Juni des darauf folgenden Jahres.
- Art. 21. Am 30. Juni eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und der Geschäftsführer oder der Rat der Geschäftsführer erstellt eine Bestandsaufnahme, die Angaben des Wertes des Vermögens und der Verbindlichkeiten der Gesellschaft enthält. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in diese Bestandsaufnahme und die Bilanz nehmen.
- **Art. 22.** Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

G. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 23. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird diese von einem oder mehreren von der Hauptversammlung der Gesellschafter ernannten Abwicklern, welche keine Gesellschafter sein müssen, liquidiert. Die Hauptversammlung bestimmt ihre Befugnisse und Bezüge. Vorbehaltlich anderweitiger Bestimmungen haben die Abwickler die weitestgehenden Befugnisse im Hinblick auf die Realisierung der Vermögenswerte und die Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der Überschuss, der aus der Realisierung der Vermögenswerte und der Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft hervorgeht, wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen am Gesellschaftskapital aufgeteilt.

H. Schlussbestimmungen - Anwendbares Recht

Art. 24. Auf diese Satzung sollen die Gesetze Luxemburgs Anwendung finden, nach welchen sie errichtet und ausgelegt werden soll

Alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte werden durch das Gesetz über Handelsgesellschaften, in seiner jeweils gültigen Fassung geregelt.

Zeichnung und Zahlung der Anteile

Die Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

Paul Michiel van Lienden, geschäftlich ansässig in 20, Boulevard de Suisse, Monte Carlo, MC98000,

als Treuhänder für und handelnd im Interesse des "Cheetah's Assets Trust" (der "Trust") in

Übereinstimmung mit dem Gründungsdokument vom 11. November 2009, vorbenannt

Einhundertfünfundzwanzig

 Anteile
 125 Anteile

 Gesamt:
 125 Anteile

Der Ausgabebetrag aller gezeichneten Anteile wurde vollständig eingezahlt, so dass der Gesellschaft ein Betrag in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) ab sofort zur Verfügung steht, was dem beurkundenden Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 30. Juni 2011.

Kosten

Die der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung entstandenen und von ihr zu tragenden Auslagen, Gebühren, Honorare oder Kosten jeglicher Art werden auf ca. EUR 1.500.- geschätzt.

Hauptversammlung der Gesellschafter

Der Alleingesellschafter, handelnd in Ausübung der Befugnisse der Hauptversammlung der Gesellschafter und das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertretend, hat unmittelbar anschließend an die Gründung der Gesellschaft folgende Beschlüsse gefasst:

- 1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxemburg.
- 2. Als Geschäftsführer der Gesellschaft wird bestellt:
- Markus Walter Lehner, geboren in Wien, am 11.11.1964, mit Geschäftssitz in 33, Boulevard Princesse Charlotte, 98000 MC, Principauté de Monaco.

Worüber diese notarielle Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.



Der beurkundende Notar, der die englische Sprache beherrscht, bestätigt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Partei in englischer Sprache mit nachfolgender deutscher Übersetzung aufgenommen wird; auf Verlangen der erschienenen Partei und im Fall einer Abweichungen der englischen von der deutschen Fassung, kommt der englischen Fassung Vorrang zu.

Die vorstehende Niederschrift ist dem Vertreter der erschienenen Partei, welcher dem Notar mit Name, Vorname und Wohnsitz bekannt ist, verlesen worden und vom Notar zusammen mit diesem Vertreter der erschienen Partei unterzeichnet worden.

Gezeichnet: H. STRELEN und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29645. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 9. Juli 2010.

Référence de publication: 2010091086/407.

(100101514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Sierra Investments (Luxembourg) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.075,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.118.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sierra Investments (Luxembourg) 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010080099/12.

(100090821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Sierra Investments (Luxembourg) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.896.475,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.119.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sierra Investments (Luxembourg) 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010080100/12.

(100090825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Supernova Investments A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Sàrl

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010080101/12.

(100090611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.



S.T.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 130.719.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 21 juin 2010

L'Assemblée constate et accepte la démission, à dater du 31 décembre 2009, de Monsieur Fays Eric, né le 25 septembre 1968 à Messancy (Belgique), demeurant à L-2210 Luxembourg, 66, Boulevard Napoléon 1 ^{er} de sa fonction d'Administrateur.

L'Assemblée constate et accepte la démission, à dater du 31 décembre 2009, de Monsieur Wies Aurélien, né le 27 août 1982 à Villerupt (France), demeurant à F-54190 Villerupt, 40, Rue Jules Michelet de sa fonction d'Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

S.T.M. S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010080676/18.

(100090794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Supernova Investments A2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.606.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Sàrl

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010080102/12.

(100090612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Supernova Lease Co. S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 119.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Sàrl

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010080103/12.

(100090610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Sandorella Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 98.185.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010080105/10.

(100090820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.



ETV Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II. R.C.S. Luxembourg B 96.982.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 10 juin 2009

- 1) Les mandats de Messieurs Brian McMahon, né le 4 novembre 1968 à Dublin (Irlande) et Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich (Allemagne) tous deux résidants professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg en leur qualité d'administrateurs de la société; sont renouvelés avec effet au 10 juin 2009 et ce jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2014.
- 2) Le mandat du commissaire aux comptes, Deloitte S.A., enregistré auprès du registre de commerce sous le numéro B 67.895, siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ETV Capital SA Un mandataire ANDREAS DEMMEL DIRECTOR

Référence de publication: 2010080744/20.

(100091314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

Sicav Patrimoine Investissements, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.954.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 10 mai 2010 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a noté les démissions de M. Yves Martignier (demeurant professionnellement au 60 route des Acacias, CH-1211 Genève 73) et de M. Jerry Hilger (demeurant professionnellement au 1 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) au 1 er Décembre 2009 en tant qu'administrateurs de la structure.

L'Assemblée a élu M. Henri-Christophe Oppenheim (demeurant professionnellement au 60 route des Acacias, CH-1211 Genève 73) en remplacement de M. Nicolas Campiche (demeurant professionnellement au 60 route des Acacias, CH-1211 Genève 73) en tant qu'administrateur pour une pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale.

2. L'Assemblée a reconduit les mandats d'administrateur de:

Mme Michèle Berger, 3 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- M. Pierre-Alain Eggly, 1 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- M. Frédéric Fasel, 1 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- M. Pierre Etienne, 1 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale.

3. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte S.A. pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Pour SICAV PATRIMOINE INVESTISSEMENTS

Référence de publication: 2010080108/25.

(100090842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Société Financière d'Octobre SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R.C.S. Luxembourg B 35.865.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 11 juin 2010 à 10.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Madame Monique HANSSENS, de Monsieur Joseph WINANDY et COSAFIN S.A. représenté par Monsieur Jacques BORDET.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Pierre SCHILL, aux mêmes conditions que les années antérieures



- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2010.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010080109/17.

(100090557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Tonifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.251.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010080119/12.

(100090712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Sommellerie de France S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 68, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 61.263.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/06/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010080110/10.

(100090499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Sonnie Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.988.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frederik Christiaan Johannes Kuiper

Gérant

Référence de publication: 2010080111/11.

(100090859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Span, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 35, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 139.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2010080112/11.

(100090492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.



Laima International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde. R.C.S. Luxembourg B 154.158.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighteenth of lune.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

PARADISE INTERNATIONAL GROUP INC., a company incorporated under the laws of Panama, whose principal place of business is at Via Espana 122, Bank Boston Building 8 th Floor, Panama, Republic of Panama,

here represented by Annick Braquet, employee, having her professional address at Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

- Art. 1. There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).
- **Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

- **Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company shall bear the name "LAIMA INTERNATIONAL S.à r.l.".
- Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred and twenty five euro (EUR 125.-) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

- **Art. 7.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with article 19.



- **Art. 9.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - Art. 10. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.
- **Art. 12.** The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.
- **Art. 13.** In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, as defined by the general meeting of the shareholder(s).

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 14. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Decisions taken during such a meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

- **Art. 15.** The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him (them) in the name of the Company.
 - Art. 16. The shareholder(s) assume(s) all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.



- **Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.
- **Art. 18.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with article 19.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 st of December of 2010.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the one hundred (100) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber, shares	Shares	Payment
- PARADISE INTERNATIONAL GROUP INC., prenamed, 100 shares	100	EUR 12,500
Total:	100	FUR 12.500

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 1,200.-

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions

- 1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
- Mr José CORREIA, born on October 4 th 1971 in Palmeira (Portugal), professionally residing in 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg;
- Mr Alan DUNDON, born on April 18 th 1966 in Dublin (Ireland), professionally residing in 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg;
- Mrs Géraldine SCHMIT, born on November 12 $^{\rm th}$ 1969 in Messancy (Belgium), professionally residing in 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, by the joint signature of any two (2) managers.

2. The address of the Company is fixed at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.



Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit juin.

Par-devant Nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

PARADISE INTERNATIONAL GROUP INC., une société constituée selon les lois de Panama, dont le siège social se trouve à Via Espana 122, Bank Boston Building 8 th Floor, Panama, République du Panama,

ici représentée par Annick Braquet, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).
- **Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société a comme dénomination «LAIMA INTERNATIONAL S.à r.l.».
- Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (EUR 125) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

- **Art. 7.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 16 des Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'article 19.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.



Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

- **Art. 11.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- Art. 12. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- **Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, comme défini par l'assemblée générale des associés.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 14. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants au lieu indiqué dans la notice de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

- **Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 16. Le(s) associé(s) exerce(nt) tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.



Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'article 19.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur, parts sociales	Parts	Libération
	sociales	
- PARADISE INTERNATIONAL GROUP INC., prénommée, 100 parts sociales	100	EUR 12.500,-
Total:	100	EUR 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur José CORREIA, né le 4 octobre 1971 à Palmeira (Portugal), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg;

Monsieur Alan DUNDON, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg;

Madame Géraldine SCHMIT, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle du Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

2. L'adresse du siège social est fixée au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2010. Relation: LAC/2010/27881. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.



Luxembourg, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010091976/320.

(100102307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Taurus Euro Retail Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Taurus Euro Retail Investments S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010080117/11.

(100090359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Albavis S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 141.250.

La société Fiduciaire Intercommunautaire S.A R.L.

66, Boulevard Napoléon 1 er

L-2210 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67 480

Ici représentée par Monsieur Cornet Jean (p/o Mr Fays Eric)

Dénonce le contrat de domiciliation conclu le 07 février 2007 avec

La société ALBAVIS S.A.

Inscrite au Registre de commerce et des Sociétés sous le numéro B 141 250

Avec date d'effet le 31 décembre 2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Intercommunautaire S. à R.L.

L-2210 Luxembourg

66, Boulevard Napoléon 1 er

M. Cornet Jean

P/o

Mr Fays Eric

Référence de publication: 2010080614/22.

(100090812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

St. Modwen Properties VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.133.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the ninth of June.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ST. MODWEN PROPERTIES S.à r.l., a private limited liability company with registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg number B 153.339,

here represented by Ms Angelika Siljaew, private employee, professionally residing in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:



I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name ST. MODWEN PROPERTIES VI S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 th August 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or, with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.
- 2.3. No permanent establishment nor branch may be established abroad without the prior approval of the single partner or partners owning at least half (1/2) of the corporate capital of the Company.

Art. 3. Object.

- 3.1. The object of the Company is to act as the holding company and parent company of other subsidiary companies; to acquire of equity stake(s), in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any entity within its group. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.
- 3.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, refurbishment, construction, sale, investment in, management and/or lease of real estate and immovable properties in England as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or English companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, refurbishment, construction, sale, investment in, management and/or lease of real estate and immovable properties.
- 3.3. The Company may borrow or raise money in such manner as the Company shall think fit and in particular by the issue (whether at par or at a premium or discount and for such consideration as the Company may think fit) of bonds, debentures or debenture stock (payable to bearer or otherwise), mortgages or charges, shares or other securities, perpetual or otherwise, and, if the Company thinks fit, charged on all or any of the Company's property (both present and future) and further, if so thought fit, convertible into any stock or shares or securities of the Company or any other company, and collaterally or further to secure any obligations of the Company by a trust deed or other assurance or pledge.

The Company may guarantee or otherwise support or secure, either with or without the Company receiving any consideration or advantage and whether by personal covenant or by mortgaging or charging all or part of the undertaking, property, assets and rights, present and future, of the Company or by both such methods or by any other means whatsoever, the liabilities and obligations of and the payment of any moneys whatsoever (including but not limited to capital, principal, premiums, interest, dividends, costs and expenses on any stocks, shares or securities) by any person, firm or company whatsoever, including but not limited to any company which is for the time being the holding company or a subsidiary undertaking of the Company or of the Company's holding company or is controlled by the same person or persons as control the Company or is otherwise associated with the Company in its business.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at fifteen thousand British pounds (GBP 15,000.-), represented by fifteen thousand (15,000) shares in registered form with a par value of one British pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.



5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - 6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

- 6.4. Prior to the transfer of all or part of his shares, any partner must notify such transfer to the Company. The general meeting of partners may resolve that all or part of the offered shares shall be assigned, according to the terms and conditions set for the proposed transfer:
 - a) to the Company, within the limits set forth by the law,
 - b) to other partner(s), or
 - c) to a designated third party.
- 6.5. A partner may request the Company to redeem all or part of his shares. Any redemption request from a partner shall be submitted to the prior approval of the general meeting of partners which may resolve that all or part of such shares shall be assigned:
 - a) to the Company, within the limits set forth by the law,
 - b) to other partner(s), or
 - c) to a designated third party.
- 6.6. All or part of the shares of a partner may have to be redeemed by the Company if such shares have been transferred in violation of clause 6.3. or 6.4. above.
- 6.7. All and any shares redeemed in accordance with clause 6.5. or 6.6. above shall be cancelled forthwith and all rights attached thereto shall be extinguished.
- 6.8. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.
 - 6.9. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).
 - 7.2. The managers may be dismissed forthwith upon notice being served upon them by the partners.

Art. 8. Powers of the board of managers.

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager or, if there are more than one manager, by any Category A manager and any one Category B manager acting jointly.

Art. 9. Procedure.

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice which place shall, usually, be in Luxembourg and shall never be in England.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda



of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5. Subject always to article 9.6, the board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented; there must be at least one Category A Manager and one Category B Manager present in person or by proxy and of those present (in person or by proxy) there must be more Category B Managers than Category A Managers. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast provided that at least one Category A Manager and one Category B Manager vote in favour of the resolution and the number of Category B Manager votes must be more than the number of Category A Manager votes. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.6. Notwithstanding article 9.5, if all Category A Managers give notice by facsimile, email or other means to the Company that they will not attend a board meeting, then the quorum for such meeting and the requirement for validly passing resolutions will not be as set out in article 9.5 for such meeting, but shall instead require a minimum of two Category B Managers to attend the meeting (in person or by proxy) and a minimum of two Category B Managers must vote in favour of such resolution(s).
- 9.7. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or videoconference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.8. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager or, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any one Category A manager and any one Category B manager (whose signatures may be on separate or counterpart copies of the document concerned) or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.
- **Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

- 12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.
- 12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

- 13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.
- 13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of December of each year and end on the thirtieth of November of the following year.
- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
 - 14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.



Art. 15. Allocation of Profits.

- 15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.
 - 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
 - (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
 - (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

- 16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on the 30 th of November 2010.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by ST. MODWEN PROPERTIES S.à r.l., as aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of fifteen thousand British pounds (GBP 15,000.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately one thousand one hundred Euro.

The amount of the share capital is valued at EUR 18,190.64.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A managers:

- Mr Timothy Paul Haywood, company director, born in Walsall (United Kingdom), on June 2, 1963, with professional address at Sir Stanley Clarke House, 7, Ridgeway, Quinton Business Park, Birmingham B32 1AF, United Kingdom;
- Mr Stephen James Burke, construction director, born in Burton on Trent (United Kingdom), on April 23, 1959, with professional address at Sir Stanley Clarke House, 7, Ridgeway, Quinton Business Park, Birmingham B32 1AF, United Kingdom.

Category B managers:

- Mr Alain Heinz, Company Director, born in Forbach (France), on May 17, 1968, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
- Mr Jean Pascal Caruso, Company Director, born in Metz (France), on July 6, 1975, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;



- Mr Samba Kane, Company Director, born in Pontoise (France), on January 12, 1982, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
 - 2. The registered office of the Company is set at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above-appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with the notary the present deed.

Follows the French version: Suit la version française:

L'an deux mille dix, le neuf juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

ST. MODWEN PROPERTIES S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B 153.339,

ici représentée par Mademoiselle Angelika Siljaew, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination ST. MODWEN PROPERTIES VI S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.
- 2.3. Aucun établissement permanent ou succursale ne peut être créé à l'étranger sans l'accord préalable de l'associé unique ou des associés représentant au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. La Société a pour objet d'agir comme société holding et société mère d'autres sociétés filiales, d'acquérir une ou des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité faisant partie de son groupe. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.
- 3.2. L'objet social de la Société inclus également l'acquisition, le développement, la promotion, la rénovation, construction, vente, l'investissement dans, la gestion et la location de biens immobiliers en Angleterre ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou anglaises, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la rénovation, construction, vente, l'investissement dans, la gestion et la location de biens immobiliers.
- 3.3. La Société pourra emprunter ou lever des fonds de manière que la Société jugera à propos et en particulier par l'émission (soit à valeur nominale ou avec une prime ou avec un rabais tel que la Société le jugera à propos) d'obligations, de créances, d'obligations sans garantie (payables au porteur ou autrement), d'hypothèques ou d'autres garanties, d'actions ou d'autres titres, perpétuels ou autre, et si la Société le juge à propos, gagée sur tout ou partie des actifs de la Société (aussi bien passés que futurs), et de plus, si la Société le juge à propos, convertible en toute action ou titre de la Société



ou de toute autre société, et collatéralement ou pour garantir plus toute obligation de la Société par un acte de trust ou toute autre assurance ou nantissement.

La Société pourra garantir ou d'autre manière, supporter ou sécuriser, soit sans ou avec contrepartie ou avantage et que ce soit par engagement personnel ou en hypothéquant ou nantissant tout ou partie de ses biens, actifs, avoirs et droits, présents et futurs, ou par les deux méthodes ou par tout autre moyen que ce soit, les engagements et obligations et le paiement de toute somme que ce soit (y compris mais non limité au capital, principal, primes, intérêts, dividendes, coûts et frais relatifs à toutes, actions ou valeurs mobilières) par toute personne, entreprise ou société que ce soit, y compris mais non limité à toute société qui est pour le moment la société holding ou une filiale ou une entreprise filiale de la Société ou de la société holding de la Société ou est contrôlée par la ou les mêmes personnes ou est par ailleurs associé à la Société dans ses affaires.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à quinze mille livres anglaises (GBP 15.000,-), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'une livre anglaise (GBP 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Chaque part sociale donne droit par son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
 - 6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

- 6.4. Préalablement au transfert de toutes ou partie de ses parts sociales, chaque associé doit notifier un tel transfert à la Société. L'Assemblée Générale des Associés peut décider que toutes ou partie des parts sociales offertes peuvent être attribuées, selon les termes et conditions définies pour le transfert proposé:
 - a) à la société, dans les limites prévues par la loi,
 - b) aux autres associés, ou
 - c) à une partie tierce désignée.
- 6.5. Tout associé peut demander à la Société le rachat de toutes ou partie de ses parts sociales. Toute demande de rachat d'un associé doit être soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés qui peut décider que toutes ou partie de ces parts sociales soient attribuées:
 - a) à la société, dans les limites prévues par la loi,
 - b) aux autres associés, ou
 - c) à une partie tierce désignée.
- 6.6. Toutes ou partie des parts sociales d'un associé peuvent être rachetées par la Société si ces parts sociales ont été transférées en violation des articles 6.3. ou 6.4. définis précédemment.
- 6.7. Toutes les parts sociales rachetées en conformité avec les articles 6.5. ou 6.6. seront annulées et tous les droits attachés seront éteints.
- 6.8. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.
- 6.9. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.



III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs Gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.
 - 7.2. Les Gérants sont révocables sans délai, après avis signifié par les associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, par un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des Gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera habituellement au Luxembourg et ne sera jamais en Angleterre.
- 9.2. Il sera donné à tous les Gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque Gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.
- 9.4. Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.
- 9.5. Dans tous les cas sous réserve de l'article 9.6, le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée; un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B devant toujours être présents en personne ou par procuration et de ceux qui sont présents (en personne ou par procuration) il doit y avoir plus de Gérants de catégorie B que de Gérants de Catégorie A. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à condition qu'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B votent en faveur de la résolution et que le nombre de voix de Gérants de Catégorie B soit plus élevé que le nombre de votes de Gérants de Catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.6. Nonobstant l'article 9.5, si tous les Gérants de Catégorie A donnent un avis par télécopieur, par courriel ou par d'autres moyens à la Société qu'ils n'assisteront pas à une réunion du conseil, alors le quorum pour une telle réunion, et pour adopter des résolutions valablement, ne sera pas comme indiqué dans l'article 9.5, mais, à la place, un minimum de deux Gérants de Catégorie B doivent être présents à la réunion (en personne ou par procuration) et toute résolution devra être approuvée au minimum par deux Gérants de Catégorie B pour être valable.
- 9.7. Tout Gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les Gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des Gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre ou téléfax.
- **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B (dont les signatures peuvent être sur des copies séparées du document concerné) ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des statuts.
- Art. 11. Responsabilités des Gérants. Les Gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.



IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

- 13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre ou téléfax.
- 13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

- 14.1. L'exercice social commence le premier décembre de chaque année et se termine le trente novembre de l'année suivante.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
 - 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
 - 15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:
 - (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le Gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
 - (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

- 16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social débutera à la date du présent acte et se terminera le 30 novembre 2010.

79486



Souscription et libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par ST. MODWEN PROPERTIES S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de quinze mille livres anglaises (GBP 15.000,-), est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à environ mille cent euros.

Le montant du capital social est évalué à EUR 18.190,64.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Timothy Paul Haywood, administrateur de sociétés, né à Walsall (Royaume-Uni), le 2 juin 1963, demeurant professionnellement au Sir Stanley Clarke House, 7, Ridgeway, Quinton Business Park, Birmingham B32 1AF, Royaume-Uni:
- Monsieur Stephen James Burke, directeur de construction, né à Burton on Trent (Royaume-Uni), le 23 avril 1959, demeurant professionnellement au Sir Stanley Clarke House, 7, Ridgeway, Quinton Business Park, Birmingham B32 1AF, Royaume-Uni;

Gérants de Catégorie B:

- Monsieur Alain Heinz, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
- Monsieur Jean Pascal Caruso, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 6 juillet 1975, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
- Monsieur Samba Kane, administrateur de sociétés, né à Pontoise (France), le 12 janvier 1982, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
 - 2. Le siège social de la Société est établi au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, la mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SILJAEW, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 juin 2010. Relation: GRE/2010/2083. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 8 juillet 2010.

Référence de publication: 2010091218/487.

(100101635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Taurus Euro Retail Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Taurus Euro Retail Finance S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010080115/11.

(100090362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.



Abervale Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 113.095.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010080170/9.

(100091397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

BO & Mian Properties S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 145.974.

L'an deux mille dix, le premier juin.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société en commandite par actions dénommée "BO & MIAN PROPERTIES S.C.A.", établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte notarié, en date du 30 avril 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1020 du 15 mai 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145974. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 11 mai 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1087 du 30 mai 2009.

La séance est ouverte à 10.30 heures, sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Pierre BERNARDY, comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les SIX MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE MILLE CENT (6.960.100) actions représenté par cent (100) actions de Commandité, deux millions trois cent vingt mille (2.320.000) actions de Commanditaire de classe A, deux millions trois cent vingt mille (2.320.000) actions de Commanditaire de classe B et deux millions trois cent vingt mille(2.320.000) actions de Commanditaire de classe C, toutes d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de SIX MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE MILLE CENT EUROS (EUR 6.960.100) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.
 - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Augmentation de capital à concurrence de EUR 3.000.000 en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 6.960.100 à EUR 9.960.100 par l'émission de:
 - 1.000.000 actions ordinaires de Commanditaire de classe A;
 - 1.000.000 actions ordinaires de Commanditaire de classe B;
- 1.000.000 actions ordinaires de Commanditaire de classe C, toutes sous forme nominatives, d'une valeur nominale de EUR 1 chacune,
 - 2. Renonciation par les actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentiel.
- 3. Souscription et libération intégrale de cette augmentation de capital en numéraire par Gerbora Foundation ayant son siège social à Poststrasse 403, Case Postale 365, 9491 Ruggell, Liechtenstein.
 - 4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
 - 5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions d'Euros (EUR 3.000.000) en vue de porter le capital social de son montant actuel de six millions neuf cent soixante mille cent Euros (EUR 6.960.100) à neuf millions neuf cent soixante mille cent Euros (EUR 9.960.100), par l'émission de:

- un million (1.000.000) actions ordinaires de Commanditaire de classe A;
- un million (1.000.000) actions ordinaires de Commanditaire de classe B;



- un million (1.000.000) actions ordinaires de Commanditaire de classe C, toutes sous forme nominatives, d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les actionnaires actuels ayant, dans la mesure nécessaire, totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, comme suit:

Souscription - Libération

Et à l'instant est intervenue aux présentes:

Gerbora Foundation, ayant son siège social à Poststrasse 403, Case Postale 365, 9491 Ruggell, Liechtenstein,

ici représentée par Monsieur Pierre BERNARDY, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 mai 2010.

Laquelle comparante, représentée comme indiquée ci-avant, déclare souscrire les trois millions (3.000.000) actions ordinaires de Commanditaire de classe A, B et C sous forme nominative, d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de EUR 1 (un Euro).

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TROIS MILLIONS d'EUROS (EUR 3.000.000) se trouve à la libre disposition de la société; preuve du paiement a été donnée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le paragraphe 5.1. de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

- " **5.1.** Le capital social est fixé à la somme de neuf millions neuf cent soixante mille cent Euros (EUR 9.960.100), divisé en neuf millions neuf cent soixante mille cent (9.960.100) actions comme suit:
 - cent (100) actions de Commandité; et
 - trois millions trois cent vingt mille (3.320.000) actions ordinaires de Commanditaire de classe A;
 - trois millions trois cent vingt mille (3.320.000) actions ordinaires de Commanditaire de classe B;
 - trois millions trois cent vingt mille (3.320.000) actions ordinaires de Commanditaire de classe C;

toutes sous forme nominatives, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune,

toutes souscrites et entièrement libérées.".

Les autres paragraphes de l'article 5 restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 11 heures.

Frais

Le montant au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge suite au présent acte, est évalué approximativement à trois mille euros (EUR 3.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les dits comparants ont signés avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, P. BERNARDY, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 juin 2010. Relation: LAC/2010/24365. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Référence de publication: 2010083539/95.

(100093843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck